MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE

Le Ministre

20 JUIN 08 008876 CM

Monsieur le Conseiller,

Votre lettre du 3 juin concernant les crédits alloués pour les réceptions du 14 juillet a retenu toute mon attention. Elle appelle de ma part les réactions suivantes.

Comme tous les autres ministères, le Quai d'Orsay est contraint de diminuer ses dépenses de fonctionnement courant. L'ampleur de cet effort est fixée par le « contrat de modernisation » 2006-2008 signé par mon prédécesseur et son homologue du budget et elle est entérinée par le Parlement, qui vote notre budget.

Cet effort porte en particulier sur l'enveloppe de fonctionnement de nos ambassades et de nos consulats, qui a baissé de trois millions d'euros de 2006 à 2008. Or, dans le même temps, leurs dépenses incompressibles ont augmenté, en raison notamment de la hausse du coût de l'énergie et de la forte croissance des prix de l'immobilier.

Le ministère a donc été contraint de réduire dans des proportions importantes les autres postes de dépenses de nos ambassades et de nos consulats. Après avoir diminué en 2006 et 2007 les frais de représentation (hors 14 juillet) et les frais de mission, le ministère n'a eu d'autre choix que de revoir, cette année, les enveloppes allouées pour le 14 juillet.

Toutes les précautions ont été toutefois prises pour limiter l'impact de cette baisse. En premier lieu, il a été tenu compte, dans l'allocation des crédits aux consulats, de leur mission à l'égard de la communauté française. Ainsi, l'ampleur de cette baisse a été modulée selon les pays pour tenir compte de la taille de la communauté française et de la possibilité de recourir à des sources de financements complémentaires. Il a aussi été demandé à nos postes de faire appel au partenariat avec nos entreprises, comme beaucoup le font d'ailleurs déjà.

Monsieur Tanguy LE BRETON Conseiller pour les Pays-Bas Assemblée des Français de l'Etranger Slangenburg 99 1082 JV AMSTERDAM PAYS-BAS Il n'a donc jamais été question de ne plus inviter la communauté française aux réceptions du 14 juillet. Il ne serait d'ailleurs pas envisageable de donner des instructions valables partout, compte tenu de la diversité des situations. Dans certains pays, l'importance de la communauté française - plusieurs dizaines de milliers de personnes - ne permet pas à l'ambassadeur d'inviter tous ses compatriotes. La révision des enveloppes du 14 juillet peut certes conduire à un recentrage des invitations mais celui-ci affecte tout autant les autorités locales et le corps diplomatique que la communauté française.

Il est pour moi évident que l'une des fonctions prioritaires de nos ambassadeurs et, à plus forte raison, de nos consuls généraux, est de maintenir le lien avec la communauté française. Notre fête nationale est un moment privilégié pour manifester cette priorité et elle revêt sans doute chez nous une importance symbolique qu'elle n'a pas chez nos principaux partenaires.

Mais ce lien avec la communauté française doit être entretenu tout au long de l'année, par une politique d'invitation de nos ambassadeurs et de leurs principaux collaborateurs. C'est une instruction qui leur a été donnée à l'occasion de la révision des enveloppes du 14 juillet. Tout comme il n'est pas question d'écarter la communauté française de la célébration du 14 juillet, il n'est pas non plus normal qu'une invitation au 14 juillet tienne lieu de contact annuel.

Espérant avoir répondu à vos préoccupations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bernard KOUCHNER

A Roucliner